SEANCE DU 8 FEVRIER 2022 A 20H15

Deuxième séance ordinaire de la session de printemps, législature 2020-2025.

Le Conseil municipal est présidé par Mme C. Sermet, qui ouvre la séance à 20h15.
En raison des mesures COVID19, cette séance a lieu exceptionnellement dans la salle communale.

Présents :	Mesdames	Mélanie Baudet
		Anne-Sophie Fillistorf
		Zélie Kössler
		Solveig Rüfenacht (retard annoncé)
		Catherine Sermet, Présidente
		Céline St Mart
		Stéphanie Zuppinger-Noverraz
	Messieurs	Yann Berney
		Nicolas Meda
		Jean-Jacques Nussbaumer
		Alain Pipoz
		David Schütz
		Christian Tripod, Vice-président

Excusé :

oooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Exécutif -	**présents :**	Monsieur	Vincent Hornung, Maire
		Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe
		Monsieur	Henri Louvrier, adjoint
Secrétaire général présent :		Monsieur	Pierre-Alain Aubert

oooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 18.01.2022
2. Propositions et communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des Adjoints
   3.1 Investissements – Etablissement des projections
   3.2 Aménagement carrefour rte de Céligny – rte de Founex
   3.3 Personnel communal
4. Rapports de commissions
5. Propositions individuelles et questions
6. Huis-clos pour une demande de naturalisation

oooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

1. Approbation du PV du 18.01.2022

Mme Sermet demande si quelqu'un a une remarque à faire concernant ce PV.

Z. Kössler précise que page 162, avant dernier paragraphe, c'est elle et non N. Meda qui a relevé que la fête de l'Escalade s'est bien déroulée…etc. à modifier.

Le PV du 18.01.2022 est accepté sans autre remarque et son auteur, M. P.-A. Aubert, est remercié pour sa rédaction.

oooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

2. Propositions et communications du bureau du Conseil municipal

Panneaux des votations.

Suite à la proposition de J.-J. Nussbaumer d'installer les panneaux aux Grands-Chênes, P. Aubert, secrétaire général rappelle que le Conseil municipal légifère et que l'Exécutif est responsable de la mise en oeuvre des délibérations votées par le Conseil municipal. Il rappelle que onze panneaux ont été acquis en 2020 et 3 en 2021. Le coût d'un panneau est d'environ CHF 600.-.
De nouveaux panneaux muraux coûteraient CHF 5'800.-. L'Exécutif propose d'amortir les existants et réfléchir à une nouvelle solution, par exemple sur la barrière de l'école.
J.-J. Nussbaumer demande si cela signifie que le CM ne peut plus rien dire ?
P.-A. Aubert répond que l'Exécutif doit gérer et que le Conseil municipal émet des lois et légifère mais ne peut pas intervenir dans le fonctionnement courant.
V. Hornung résume de la sorte : l'Exécutif choisi l'emplacement et le Conseil Municipal peut faire des remarques.
J.-J. Nussbaumer ne comprend pas pourquoi attendre, si une bonne solution peut être trouvée, il trouve très mauvaise l'idée de la barrière de l'école.
N. Meda trouve très bonne l'idée des Grands-Chênes.
V. Hornung rappelle que la Mairie n'a pas de budget en 2022 pour ces panneaux.
M. Baudet demande s'il ne serait pas possible de transformer les panneaux actuels?
V. Hornung répond que de toute façon il y aura un coût.
C. St-Mart demande ce que sont devenus les anciens supports.
H. Schütz, secrétaire communale, répond que ceux-ci ont été mis à la poubelle car obsolètes et défectueux.

Parking Grands-Hutins.

C. Sermet transmet la demande de M. Baudet d'amélioration de la délimitation des places dans le parking des Grands-Hutins, par un nouveau marquage pour un meilleur visuel.
S. Chassot Leiglon va regarder ce qu'il est possible de faire.

Sapin de Noël écologique pour la place du village.

C. Sermet demande à M. Baudet si la Commission environnement souhaiterait réfléchir au passage à un sapin de Noël écologique, un grand sapin en pot ou plusieurs petits sapins autour de l'arbre.
S. Zuppinger rappelle que des possibilités de location existent.
N. Meda pense qu'il faut y réfléchir mais estime que 4 petits sapins seront moins impactants qu'un grand.
M. Baudet propose de mettre cet objet à l'ordre du jour d'une prochaine séance
N. Meda propose de rechercher un arbre qui doit de toute façon être abattu.
M. Baudet confirme que cela a été fait il y a quelques années.

Voyage du CM.

J.-J. Nussbaumer rappelle que le voyage est prévu les 21 et 22 mai 2022, il est déçu par le faible nombre d'inscriptions, il demande aux CM de vérifier dans leur agenda si vraiment ils ne peuvent pas venir.
Pour l'instant, 15 personnes inscrites y compris les conjoints.
Le prix d'environ CHF 800.- par personne n'est pas encore définitif et dépendra du nombre de participants. Tout est compris sauf les boissons. Le voyage surprise n'est pas apprécié par tous.
J.-J. Nussbaumer propose de donner le programme si certaines personnes hésitent pour cette raison.
V. Hornung remercie J.-J. Nussbaumer pour l'organisation, il s'agit d'une reconnaissance pour le travail effectué par les Conseillers municipaux.

C. Sermet demande si les anciens membres du CM ont été invité. Ce qui n'est pas le cas. Elle regrette que les anciens CM n'aient pas eu leur voyage de départ compte-tenu de la situation sanitaire.

3. Communications du Maire et des adjoints

Le compte-rendu administratif et financier 2020 de la Commune de Céligny est remis à chaque Conseiller municipal.

Aménagement du carrefour rte de Founex et rte de Céligny.
S. Chassot Leiglon explique que pour améliorer la visibilité, l'Exécutif a fait le choix de changer le marquage au sol, avancer les piétons et poser un miroir pour ceux qui sortent du petit chemin à côté du Buffet de la Gare.
J.-J. Nussbaumer ne comprend pas ces mesures, selon lui personne ne roule à 40km/h dans ce secteur et le simple fait de respecter la limitation permettrait de réduire le danger, c'est à l'envers du bon sens, on met en place un nouveau marquage car personne ne respecte la limitation.
Pour S. Chassot Leiglon, le fait de rétrécir la largeur de la route fera ralentir les véhicules.
Y. Berney demande quelle largeur aura la route après le rétrécissement.
L'Exécutif répond qu'il restera environ 7m au total.
A.-S. Fillistorf demande à quelle date seront réalisés les travaux.
Au printemps 2022.
J.-J. Nussbaumer demande qui assumera les frais et si le CM peut s'y opposer.
P.A. Aubert répond que c'est la commune qui paiera et que le CM ne peut pas s'y opposer car il n'y a pas de budget voté pour ces travaux (seront intégrés dans le coût de fonctionnement des routes).

Contrôles de vitesse.
M. le Maire informe que la Commune va acquérir un second radar didactique pour être plus réactif au niveau des contrôles de vitesse.
S. Chassot Leiglon ajoute qu'avant de demander à la police de poser un radar « répressif », il faut avoir réalisé des statistiques. Il arrive que la police pose un radar sans prévenir comme récemment à la route des Coudres.
J.-J. Nussbaumer demande si la Commune a reçu des statistiques, en rapport avec cette pose de radar, ce qui n'a pas été le cas.
C. St-Mart demande qui décide des emplacements pour poser le radar didactique.
S. Chassot Leiglon répond qu'il s'agit de l'Exécutif.
Mme St-Mart constate que la nouvelle zone 30 km/h de la route des Coudres n'est pas respectée.
C. Sermet s'inquiète aussi pour la sécurité à la route de Céligny, au niveau des 8 nouvelles villas en cours de construction, l'accès à ces villas promet d'être compliqué !
D. Schütz relève qu'il s'agit d'une route cantonale.

Personnel communal.
M. le Maire explique que l'Exécutif aimerait mettre en place une nouvelle organisation de l'administration et rattraper le retard. Dans cette idée, l'Exécutif a engagé une secrétaire-comptable pour le 1er mai 2022.
La Commune a reçu 158 candidatures dont 6 ont été retenues et analysées par une personne externe à la Mairie.
Mme Talia Joss a été engagée en raison de ses connaissances comptables adaptées au poste.

C. Sermet demande si le Conseil municipal pourra bénéficier d'une personne pour la rédaction des procès-verbaux de Commission.
Z. Kössler s'interroge, la nouvelle personne va-t-elle reprendre une partie du travail de la comptable.

Le secrétaire général P.-A. Aubert précise que la comptable n'arrive plus à suivre, il s'agit de remettre la partie comptabilité et finances à niveau.
C. Sermet espère aussi qu'il s'agit d'une sécurité pour un cas de maladie de la comptable.
V. Hornung explique que les accès seront facilités, les chiffres seront disponibles tout de suite.
N. Meda se réjouit de pouvoir disposer rapidement des chiffres pour les Commissions.

Parcelle 311 adjacente au terrain multisports.
V. Hornung rappelle que dans ce dossier, le Conseil municipal avait donné son aval pour l'achat de cette parcelle à deux conditions :
- que le financement soit garanti.
- que le déclassement de cette parcelle, en zone agricole, en zone d'utilité publique soit garanti.
Renseignement pris, il s'avère que la condition du déclassement n'est pas possible, V. Hornung explique pourquoi :

- Lors de l'achat par la commune du terrain Imobersteg voisin, la commune a demandé le déclassement en zone d'utilité publique, le propriétaire de la parcelle 311 aurait aussi pu obtenir le déclassement en utilité publique mais à l'époque il a refusé. La parcelle 311 est donc restée en zone agricole mais non assujettie car moins de 2500 m et sans lien avec un domaine agricole.
- Personne dans les services de l'Etat ne peut garantir par écrit que cette zone sera déclassée
- Une demande de déclassement dure entre huit mois et une année.
- Le Maire propose de l'acheter et quand un projet sera prêt, la Commune demandera le changement de zone.
- V. Hornung estime que le risque est nul de se voir refuser le changement de zone car c'est la commune ou le propriétaire qui peut refuser le changement.
- Propriétaire n'est pas d'accord d'attendre une année.

V. Hornung souhaiterait l'accord du CM pour acheter dans ces conditions.
Ch. Tripod demande que M. le Maire confirme que l'Etat ne s'opposera pas au déclassement.
V. Hornung confirme que l'Etat ne s'oppose pas si la Commune a un projet. C'est le propriétaire ou la Commune qui peut s'opposer étant donné que cette parcelle n'est pas soumise au droit rural.
P.A. Aubert ajoute que si nous avons un projet, il est possible de lancer la procédure de déclassement.
S. Rüfenacht demande si le projet n'est d'utilité publique, le déclassement sera refusé ?
P.-A. Aubert estime qu'il ne sera pas possible de construire des immeubles de rendement par exemple.

Plan financier.
L'Exécutif a recensé tous les projets en cours pour les dix prochaines années ainsi que l'influence des amortissements et la réalisation des Grands-Chênes étape 2. L'Exécutif suggère de présenter ce document à la Commission des finances.
S. Rüfenacht trouve l'idée bonne mais souhaiterait connaître l'attente de l'Exécutif.
V. Hornung aimerait un positionnement de la Commission en priorité sur l'achat de la parcelle 311.
S. Rüfenacht demande si la comptable a été confrontée à ce tableau ?
V. Hornung répond que non, mais l'Exécutif s'est basé sur les chiffres de la comptable pour ce recensement.
Ch. Tripod annonce qu'un rapport avec des recommandations sera établi par la Commission.
Y. Berney trouve que l'idée est très bonne et attend le rapport pour la parcelle 311. Pour ce qui est de la globalité du plan financier, il a des réticences. S'agit-il bien des projets que le Conseil municipal aimerait mettre en route.
S. Zuppinger précise que c'est les projets de la Commission des bâtiments.
Ch. Tripod ajoute que le CM approuve les lois et les règlements, pour ceci la Commission a demandé à l'Exécutif des précisions sur les projets, ces éléments permettront au Conseil municipal de se positionner.
A Pipoz trouve obscur vu de l'extérieur.
V. Hornung précise que ce qui sera proposé sera finançable, si le Conseil municipal désire la liste des projets, il est possible de la transmettre.

S. Zuppinger souhaite savoir si le propriétaire de la parcelle 311 est disposé à attendre.
V. Hornung doit le tenir au courant après la séance de ce soir.
C. St-Mart : est-ce le propriétaire qui souhaite vendre ou la Commune qui souhaite acheter ?
V. Hornung précise que le propriétaire souhaite le changement d'affectation, ce qui est impossible pour lui, donc la Commune a proposé d'acheter.
V. Hornung rappelle qu'une vision à long terme est indispensable.
Y. Berney est mal à l'aise car le Conseil municipal n'est pas au courant de tous les projets.
Ch. Tripod ajoute que c'est justement le but du document que la Commission va analyser. Ce document donnera une image financière de l'ensemble des projets à 10 ans, le Conseil municipal aura l'occasion de poser des questions supplémentaires en cas de besoin.
N. Meda précise que ce n'est pas une validation des projets.
Z. Kössler : est-ce possible d'avoir des documents confidentiels consultables par tous les membres du Conseil municipal ?
P.-A. Aubert : la Commission établira un rapport détaillé pour le Conseil municipal.
V. Hornung ajoute que le but de ce plan financier est de connaître les possibilités de financer les projets proposés, en partie, par la Commission des bâtiments.
S. Rüfenacht précise que c'est une image a un moment donné. Est-ce que le projet va se réaliser ceci n'est pas du ressort de la Commission des finances.
V. Hornung : si la Commune perd des contribuables cela peut tout changer, le schéma directeur communal peut également changer, tout projet devra être validé par le Conseil municipal en temps voulu.

Achat parcelle 311.
V. Hornung pose la question au Conseil municipal, est-ce qu'avec la validation financière de la Commission, le Conseil municipal renonce à la condition du déclassement de la parcelle.
Pour sa part, Ch. Tripod est d'accord d'enlever la condition du déclassement pour l'achat de la parcelle.
C. Sermet pose la question aux membres du Conseil municipal : est-ce que le CM s'oppose à l'achat de la parcelle 311 dans les conditions évoquées plus haut ?
Pas d'opposition.

4. Rapports de Commissions.

Commission des routes.
D. Schütz relève que le procès-verbal de la dernière Commission des routes ne devait pas être transmis au Conseil Municipal. Il demande une séance de coordination avec S. Chassot Leiglon avant la transmission d'informations au Conseil municipal.

5. Propositions individuelles et questions

Chemin du Léman.
A.-S. Fillistorf demande ce qu'il en est de l'avancement du projet chemin du Léman.
V. Hornung répond que ce dossier est toujours dans les mains des avocats, l'autre partie a demandé un délai supplémentaire.

Miroir chemin de Murat.
S. Zuppinger constate que le miroir routier chemin de Murat est souvent givré, ce qui empêche toute visibilité.
S. Chassot Leiglon va regarder ce qu'elle peut faire.

Caserne des pompiers.
Ch. Tripod souhaite obtenir tous les documents utiles aux travaux de la Commission dans le cadre de ce dossier (cahier des charges des pompiers, conventions, plans de la caserne existants et tout autre document utile).

Commissions Culture et loisirs et Environnement.
N. Meda et M. Baudet souhaitent obtenir les chiffres des dépenses 2021 des Commissions.
P.-A. Aubert les transmettra sous réserve de clôture déjà effectuée.

Vélos électriques.
N. Meda suggère que la Commune subventionne l'achat de vélos électriques plutôt que de participer à une organisation de location de vélos.
V. Hornung va se renseigner.

Traversée du Lac en bateau.
C. Sermet demande si le projet de traversée du Léman en bateau est toujours d'actualité ?
S. Chassot Leiglon répond que la volonté est toujours là, mais il y a des oppositions du côté de Corsier.

Le huis-clos est déclaré pour une demande de naturalisation.

La séance est levée à 22h.

Catherine Sermet
Présidente du Conseil municipal

Membre du Conseil municipal

Heidi Schütz
Secrétaire communale